

**SOCIÉTÉ HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE  
ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS**

---

1981

Bureau de la Société

---

Président . . . . .	M. B. ANCIEN
Vice-Président . . . . .	M. R. HAUTION
Vice-Présidente . . . . .	Mme G. CORDONNIER
Secrétaire . . . . .	M. R. GUERRE
Secrétaire-adjointe . . . . .	Mme Y. SALVAGE
Bibliothécaire . . . . .	Mme G. CORDONNIER
Trésorier . . . . .	M. J. HACARD
Bibliothécaire-adjoint . . . . .	M. Y. GUEUGNON

---

**La ferme de Notre-Dame de Laffaux  
et les ayeux maternels  
de Gérard de Nerval**

par M. Bernard ANCIEN

*Nous vivons dans notre race,  
et notre race vit en nous. (Aurélia - ch. IV)*

---

*«Un jour un cheval s'échappa d'une pelouse verte qui bordait l'Aisne et disparut bientôt entre les halliers; il gagna la région sombre des arbres et se perdit dans la forêt de Compiègne. Cela se passait vers 1770. — Ce n'est pas un accident rare qu'un cheval échappé à travers une forêt, et cependant je n'ai guère d'autre titre à l'existence» (Juvenilia).*

L'auteur de ces lignes est Gérard de Nerval, l'emprunteur du cheval était son grand-père. Quant au nom du lieu, il l'a oublié, ou bien il tient à le voiler, comme il l'a fait ailleurs pour toutes les localisations réelles de ses souvenirs juvéniles.

Ce lieu pourrait s'identifier avec Laffaux ou Anizy-le-Château, mais d'ores et déjà, nous devons informer que cette fugue qui s'achève à 70 kilomètres plus loin, quelques jours plus tard, ne nous inspire pas confiance, elle ne relève que d'imagination romantique. Ce qui reste vrai, c'est que les auteurs maternels du poète, depuis des temps lointains labourèrent tous notre plateau si tragiquement historique; et c'est là que nous allons tenter de raviver leur mémoire.

\*  
\* \*

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le village de Laffaux était dans un site agreste, dessous la crête d'un vallon et semi-troglodyte. Trois fermes principales s'y trouvaient. La plus importante, 122 hectares, était la cense de Bevry, qui appartenait à Marie Colbert, sœur du grand ministre et veuve de Jean Desmaretz, Président trésorier de France et Intendant général des finances de la Généralité de Soissons.

Venait ensuite la ferme dite du Château, 110 hectares, que les d'Ully vicomtes de Nouvion-le-Vineux, endettés avaient vendue en 1685, à une riche bourgeoise soissonnaise Claire Morant, femme de Claude Révérend, écuyer de la grande écurie du roi.

Enfin, la ferme de Notre-Dame dont les bâtiments sur la crête dominaient l'agglomération. Plus modeste en domaine, elle ne s'annexait que 55 hectares, et cependant elle était le siège seigneurial de Laffaux, c'était un bien d'origine immémoriale des dames bénédictines de Notre-Dame de Soissons.

C'est là qu'à la faveur du bail consenti en 1625, nous trouvons le premier ancêtre de l'écrivain : Ruffin DURIEZ, issu lui-même de patriarches laboureurs, signalés à Laffaux avant 1550. Sa femme avait pour nom Marguerite Melaye.

Nicole DURIEZ une de ses filles lui succéda avec Ruffin COUSIN son époux, elle lui donna au moins huit enfants qui devinrent tous fermiers et fermières. Elle survécut longuement à son mari et renouvela à son nom les baux suivants de Notre-Dame; de 1656, 1665 et 1678.

Sans doute était-elle aidée dans la besogne par son fils Guillaume COUSIN, qui épouse une voisine Marguerite Boujon, fille du fermier de la dame Colbert.

Guillaume meurt prématurément, sa veuve chargée de jeunes enfants, convole avant 1687 avec François BROCHETON qui provient de Bucy-le-Long. Les baux suivants nous échappent, mais du remariage qu'on vient d'évoquer était née Marguerite Brocheton, que nous allons retrouver femme de François DEMONSABLON.

Les Demonsablou étaient de famille agraire, connue dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle dans la basse vallée de l'Ailette. François venant à Laffaux

s'y maria avec Marguerite Brocheton, et avec elle souscrivit le bail de la ferme de la royale abbaye en 1714.

Le loyer qui va se poursuivre sur 36 années, montre une stabilité et une période de calme. Les charges du fermier étaient : 12 muids de blé (153 hectolitres 60), 50 livres pour les bois, 2 agneaux au jour de Pâques, et en plus de recevoir et de traiter les officiers de justice du couvent, lorsqu'ils viendraient tenir leurs plaids généraux, et leur verser 15 livres.

Le loyer ne s'augmenta qu'à partir de 1722, seulement de 200 gerbées et, pour entretenir les couvertures de la ferme 400 de chaume.

Notons que les 55 hectares annexés à la cense étaient alors morcelés en 34 parcelles, et qu'en plus les Demonsablons ajoutaient à leur exploitation d'autres marchés de terre : celui de la collégiale de Saint-Pierre-au-parvis (39 ha.), ceux de Quinquet, de Du Carin etc...

Sept enfants grandirent à la ferme, 2 filles et 5 fils dont un prêtre. L'un d'eux, François Joachim César, sans attendre sa majorité, prend en 1734, avec la caution de ses père et mère la ferme du Château, qui appartenait à Charles Cousin le père, conseiller secrétaire du roi, Maison, Couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris. Des difficultés durent se présenter, en 1739 le fermage de l'année précédente n'était pas encore acquitté ; si bien qu'avant expiration de son contrat, M. Cousin transportait le bail à venir à un tiers et, en 1744 après arpentage des biens, notre jeune Demonsablons prit le large et échoua à Suzy.

François Demonsablons père décéda en 1740 à Notre-Dame, dont la reconduction s'opère l'année suivante sous le nom du 3<sup>e</sup> fils Jean Philippe. C'est sous le toit de ce dernier que le 8 Octobre 1748 se célébra le mariage d'une de ses deux sœurs, Marie-Louise avec Jean Laurent, veuf de Marie-Madeleine Massai. Saluons en ces nouveaux époux les bisayeux de Gérard de Nerval.

Deux ans après cet évènement le bail de Notre-Dame en vint à son expiration. Jean Philippe Demonsablons ne le relève pas. Avec son épouse Gabrielle Wallon il déserte les lieux et alla prendre le fermage des chevaliers de Saint-Jean dits de Malte à Maupas (alors paroisse de Mercin).

Il eut deux filles et deux fils, l'aîné fut fermier de Saint-Audebert puis de Presles la Commune, où il laissa postérité ; le cadet continua l'exploitation de Maupas, mais son décès survenu en 1796 mit ses deux garçons dans le besoin. Leur postérité masculine est encore représentée à Soissons.

\*

\* \*

Marguerite Brocheton l'ayeule s'était éteinte, et ses fils dispersés s'étaient partagés sa succession, notamment des propriétés à Pinon en 1753. Seul le gendre Jean LAURENT, dont l'origine nous échappe, était

demeuré à Laffaux. Nous n'avons pu déterminer quelle ferme il exploitait. Il comptait parmi les notables du village, et longtemps commensal du curé Landieu il fut le marguillier de la paroisse.

Grâce à Aristide Marie on sait qu'il donna le jour à six enfants : Jean 1749 - Marie-Louise-Agnès 1751 - Françoise-Armande 1752 - Marie-Jeanne-Claire 1754 - Pierre-Charles 1757 et Marie-Marguerite 1759. Nous regrettons que cet éminent auteur s'est borné, à demander à l'état-civil de Laffaux avant 1914 les seules dates de naissances.

Jean-Laurent en vint à quitter Laffaux, il était veuf lorsqu'on retrouve sa trace en 1769, faisant valoir la ferme du Hay (d'Huet - d'Huez), dépendance de Wissignicourt alors paroisse Saint-Rémy d'Anizy. Il apparaît à l'occasion de la mort subite, dans l'hôtellerie du Chapeau rouge, d'un fils de 24 ans qu'il avait eu de son premier mariage.

A Anizy se marient ses enfants : 1777 Agnès, qui est domestique à Soissons, avec Pierre Miret aussi domestique, originaire de Launoy — 1778 Marguerite, avec Marc Nicolas Hamart cordonnier. L'année suivante il décède âgé de 65 ans.

Son fils aîné Jean, qui l'avait secondé dans sa culture, ne va guère persévérer. Il se marie en 1780 et se fait marchand (épiciers sans doute), c'est donc avec lui que l'atavisme du labour des Laurent s'éteint. De son épouse Marie-Anne Angélique Defriche il n'aura qu'une fille : Marie-Geneviève Angélique, celle-ci sera la dernière représentante de tous les Laurent. A la veille de son décès en 1830, malade, « à la barre du lit » elle fera régulariser par l'Église son mariage de 1799, contracté « dans le temps où les églises étaient fermées ». Elle était femme du teinturier Jean-Antoine Vinois.

La nombreuse descendance des Laurent se poursuivra à Anizy par les familles Vinois et Hamart.

Deux mariages se sont produits hors du foyer familial, celui de Duriez et celui de l'ayeul de Nerval.

On sait en effet que Claire Laurent épousa certain Louis Duriez, en 1807 chef de comptabilité nationale et plus tard paraît-il conseiller référendaire à la Cour des Comptes, (était-il parent d'Antoine Duriez alors conducteur des travaux des grands chemins du Soissonnais?) — Toujours est-il que c'est lui qui en 1813 enquêtait auprès du ministre, sur la disparition de Labrunie père de Nerval, survenue au cours de la retraite de Russie.

\*

\* \*

Du mariage de Pierre Charles LAURENT l'acte officiel a été publié, mais les préliminaires qui le concernent ont été auréolés de légende.

Si l'on veut croire les lignes de « Juvenilia » (Promenades et souvenirs), c'est ce fils de Laffaux qui, vers 1770 (13 ans alors !) vint s'asseoir sur la

falaise qui domine la vallée d'Aisne et qui, tout en sa contemplation d'un coucher de soleil, laissa divaguer le cheval qui l'avait amené, et qui ne revint pas. Il regagna la ferme tout penaud et sans rien dire. Le courroux paternel du lendemain s'escomptait terrible, le jeune homme préféra fuir. Il serait venu terminer sa course dans le Senlisis, à la porte de l'aubergiste Boucher. Il aurait aidé celui-ci dans la culture de son champ, et en aurait reçu pour récompense la main de la fille.

Aristide Marie le plus complet des biographes de Gérard de Nerval, a déjà douté de la fiabilité du récit idyllique. Nous pensons apporter une clarté nouvelle sur le sujet.

C'est en 1782 qu'à Mortefontaine apparaît Laurent, et c'est pour son mariage; il habite Paris et est qualifié «domestique de M. Lepeltier, seigneur de cette paroisse».

Cinq ans plus tôt, nous l'avons aperçu domestique résidant à Laon, venant s'asseoir à la noce d'une de ses sœurs (mariage Mizet). — D'une place en une autre, le jeune Laurent a pu entrer au service d'une haute personnalité locale M. Lepeltier de Mortefontaine, Intendant de la Généralité de Soissons. Dès lors il semble simple d'imaginer que les déplacements en service, ont pu conduire le domestique à Paris et à Mortefontaine résidences du maître, et favoriser une rencontre qui sera suivie d'hymen.

Qu'une algarade à motif de cheval perdu se soit produite, peut être? mais la désertion de la terre ne fut pas particulière au coupable, elle fut commune à tous les frères et sœurs de sa génération.

Quant à M<sup>e</sup> Louis Lepeltier, magistrat bienveillant et populaire, chéri des laboureurs soissonnais, qui par gratitude s'associèrent pour faire sculpter son buste par Houdon. C'est lui qui dota Soissons du palais qui est devenu Hôtel-de-Ville, tandis qu'il s'adonnait à de non moins grands travaux dans sa terre de Mortefontaine, où il faisait transformer en parc princier, à l'anglaise, cet immense domaine auparavant désertique.

A la noce de Mortefontaine la famille Laurent était représentée par Pierre Miret, beau-frère du marié; puis les époux gagnèrent Paris. Un jour ils quittèrent le service de notre Intendant, pour tenir un commerce de friperie puis de lingerie. Deux filles leur naquirent, qui épousèrent deux Labrunie; l'aînée, femme de médecin-major de la Grande Armée, ne vécut guère que pour mettre au monde en 1808 Gérard, notre chantre du Valois.

Au cours de la première Restauration, l'enfant de Laffaux produisit des états de services, qui lui valurent du futur Charles X, le 12 Décembre 1814 la décoration du Lys. Ainsi sait-on qu'en 1789, de chasseur de la 2<sup>e</sup> compagnie, 4<sup>e</sup> bataillon, 4<sup>e</sup> légion, il était devenu sous-lieutenant de la garde nationale, et que depuis le 20 Janvier 1814 il appartenait à la brigade nationale actuelle de ce corps.

Pierre Charles survécut à ses filles, et six ans à son épouse Marie Marguerite Victoire Boucher, il trépassa en 1834. De son épargne accumulée par un demi-siècle de patient négoce, le lot qui échut au poète se montait à 30.000 Francs. C'est le seul héritage que celui-ci encaissera de sa vie, on sait comment il sut de suite le volatiliser.

Mais il se trouvait en plus restant indivis, un terrain de peu de valeur d'un demi hectare. C'est ce lopin de terre, situé à Mortefontaine que le littérateur rendit célèbre; de son nom il fit son pseudonyme anoblissant, puis à partir de 1836, il put le considérer comme l'émotionnant «Campo Santo» de la famille Laurent: ses grands-parents et sa tante étaient venus y continuer leurs derniers sommeils. Sur ce légendaire Clos de Nerval, M. Blottière vient d'ajouter de l'inédit, sans pour cela en affaiblir le prestige; les preuves qu'apporte cet auteur restreignent la part que prit Gérard dans le transfert des corps, du cimetière Montmartre au clos familial.

\*  
\* \*

C'est de son grand-père maternel seulement, que Gérard LABRUNIE avait pu retenir quelques souvenirs de famille. C'est cet ayeul qu'au cours d'heures délirantes, il désignait sur l'arbre généalogique, feuillu de tant de chimères: «Pierre Laurent 3<sup>e</sup> fils d'un propriétaire de Laon près Soissons (et à la génération suivante:) Marie Victoire Laurence fille de Pierre Laurent de Soissons et de M. V. Boucher d'Ermenonville».

Soissons pouvait lui évoquer aussi un malaise subit qui l'avait terrassé, suivi de l'abandon peu charitable du compagnon A. Dumas... mais ceci n'était qu'un épisode de voyage.

En 1841, quêtant au directeur des Beaux-Arts une bourse, pour effectuer une mission artistique et archéologique dans le nord de la France et la Belgique, Nerval énumérait les villes dont il se proposait l'étude et, il mentionnait Soissons. Une lettre non datée qu'il adressait à Arsène Houssaye (le même Houssaye, qui en 1855 se chargea de tous les soucis de ses obsèques et de son sépulcre) l'informait: «*Je retourne dans le Valois pour continuer l'abbé de Bucquoy, et revoir Soissons et Laon, d'où nous sommes originaires — moi du côté de ma mère. Je crois fermement que cela explique les relations et les sympathies.*»

L'esprit maladif de ses dernières années nourrissaient sa hantise du terroir des ancêtres: «*Fatigué des querelles vaines et des stériles agitations de Paris (écrivait-il dans la Bohème galante), je me repose en revoyant ces campagnes si vertes et si fécondes; je reprends des forces sur cette terre maternelle. — Nous tenons au sol par bien des liens. On n'emporte pas les cendres de ses pères à la semelle de ses souliers, et le plus pauvre garde quelque part un souvenir sacré qui lui rappelle ceux qui l'ont aimé. Religion ou philosophie, tout indique à l'homme ce culte éternel des souvenirs.*»

Animé par le spectre d'Angélique de Longueval, sollicité par ses souvenirs familiaux, il descendit à Soissons en Novembre 1850. Le rapport de visite qu'il publia, montre qu'aucune curiosité monumentale ou caractéristique n'échappa à son examen. Il lui eut été possible de retrouver dans les environs, des parents à des degrés divers, mais il était bousculé par le désir d'aller se tremper dans l'atmosphère qu'avait respirée sa belle morte. Il crut le faire en poussant jusqu'à Longueval, ce que faisant il s'égarait, c'est à Verneuil-sous-Coucy qu'il aurait du se rendre. (Angélique).

Il serait hors du sujet de nous égarer aussi sur Gérard de Nerval. Son œuvre est inégale sans doute, mais une importante partie a suffi pour lui assurer la célébrité. Il aima le souvenir et les ruines du passé, le pittoresque et les gens simples ; sa sensibilité et sa vie douloureuse ont conquis notre génération.

\*  
\* \*

Revenons à cette ferme de Laffaux dont nous avons suivi pendant 125 années les exploitants, tous ancêtres du « fol délicieux ».

François Evrard leur avait succédé en 1750, puis était remplacé en 1768 par Antoine Ramond et enfin en 1785, était arrivé Antoine Dubarle époux d'une Brocheton.

La Révolution se produisit de suite et ne traina guère à saisir les biens, qui d'église n'avaient jamais connu de mutations, et à en publier la vente. Les experts avaient estimé la ferme de Notre-Dame 23.476 livres, la criée se fit à l'hôtel du District de Soissons le 23 Août 1791.

On connaissait deux amateurs : Dubarle le fermier et Joseph Couvrot le maire de Laffaux, mais ces locaux ne manquaient pas de rivaux de catégories différentes : les capitalistes forains et les associations qu'on appella depuis les « bandes noires ». De la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> bougie les deux premières catégories s'affrontèrent seules, l'enchère de 45.000 livres était atteinte. A la 8<sup>e</sup> bougie un modeste citoyen de Vaudesson : Louis Lefèvre entra en lice, lutta jusqu'à la 30<sup>e</sup> bougie, et se trouva finalement adjudicataire moyennant 60.100 livres.

C'est alors que Couvrot, depuis longtemps évincé par le feu des enchères, en qualité de commissaire délégué de Laffaux, dénonça aux administrateurs du District des manœuvres souterraines frauduleuses. Il savait que Lefèvre avait cabalé ici et là, qu'il avait tenté de soutirer 1.000 livres au fermier, lui assurant qu'en remerciement il n'enchérirait pas sur lui. Un autre, nommé Lebeau avait de même manière réclamé 2.000 livres ; il était le chef d'une conjuration de dix Vaillysiens. On savait encore qu'avant la vente, le fermier Dubarle avait invité ses compétiteurs dans un cabaret de Soissons avec espoir de s'accommoder avec eux, mais cela avait été vain, les agioteurs n'avaient aucune considération à prendre, même à l'égard des huit enfants dont le dit Dubarle se disait chargé.

Les témoins, gens de Crouy et de Vailly, dépointés dans l'acquisition, et qui étaient dans la salle confirmèrent les dires du maire, aussi le président pria l'adjudicataire de s'expliquer. Lefèvre tenta de faire croire qu'il agissait seul, ou pour M. de Sainte-Marie de Pinon, de qui il détenait un pouvoir verbal ; pressé dans ses retranchements il reconnut qu'en effet il avait parallèlement adhéré à la société de Vailly, mais ajoutait-il, c'était afin d'éviter sa surenchère.

La ferme n'en était pas moins adjugée, le président perplexe déclara qu'il transmettrait les faits au tribunal, à l'effet de poursuivre ceux qui se trouveraient coupables de délit. On ignore la suite de l'affaire.

Une condition imposée aux acquéreurs de biens nationaux était de verser 12 % dans la quinzaine. Orry de Saint-Marie, familier des Courval de Pinon, futur châtelain d'Anizy et agioteur à ses heures, dut trouver le prix de la ferme trop élevé, il refusa l'offrande de Lefèvre. Livré à lui-même ce dernier ne put jamais verser le premier acompte aux Domaines. En retard de 52 jours il évita pourtant la folle enchère. Le 14 Octobre il allait déclarer au District qu'il avait enfin trouvé un sauveteur qui acceptait l'adjudication. Il s'agissait de Christophe Ferté du Mont de Bucy.

Les dessous de la vente de la ferme de Notre-Dame sont caractéristiques des menées scandaleuses qui si souvent illustreront la liquidation des biens nationaux. Ils servirent de leçon au menu peuple et aux édiles de Laffaux. A force de réclamations et de pétitions, ils obtinrent que les criées à venir les intéressant, ne soient plus faites en vrac, mais divisées en lots. C'est ainsi en effet, qu'en détail furent proposés les biens de la cure, du séminaire de Soissons, de l'abbaye Saint-Paul et des deux fermes de l'émigré Rémond de Montmort : celle du Château et celle « des Marais ».

\*  
\* \*

La ferme de Notre-Dame se trouvait située au bout du village du côté Nord. Sa surface presque carrée, partout murillée, était bordée par trois chemins. Son plan de 1749 fait voir le logis écarté des bâtiments ruraux, le plus important étant la grange monacale, elle aussi isolée comme la coutume le voulait par crainte d'incendie, en parallèle d'une des courtines. Longue de 33 mètres et large de 12, épaulée par des contreforts ; elle était le plus haut bâtiment de la paroisse. Une tourelle à l'un des angles de l'enceinte semblait rappeler qu'en des temps anciens le souci de la défense s'était ici aussi imposé.

Les photos connues, antérieures à 1914 montrent une ferme agrandie par des bâtiments nouveaux, sur l'emplacement du jardin, et la mare transportée au milieu de la cour. Quant au corps de logis dont la facture appartenait au XVIII<sup>e</sup> siècle, il était d'une importance qui semble démesurée, il alignait onze baies sur la cour, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage.



La recherche de la moindre fondation de cet intéressant ensemble serait maintenant vaine, tout a été pulvérisé par les bombardements de 1917-18; Laffaux s'étant trouvé constamment sur la ligne de feu au cours de la première guerre mondiale.

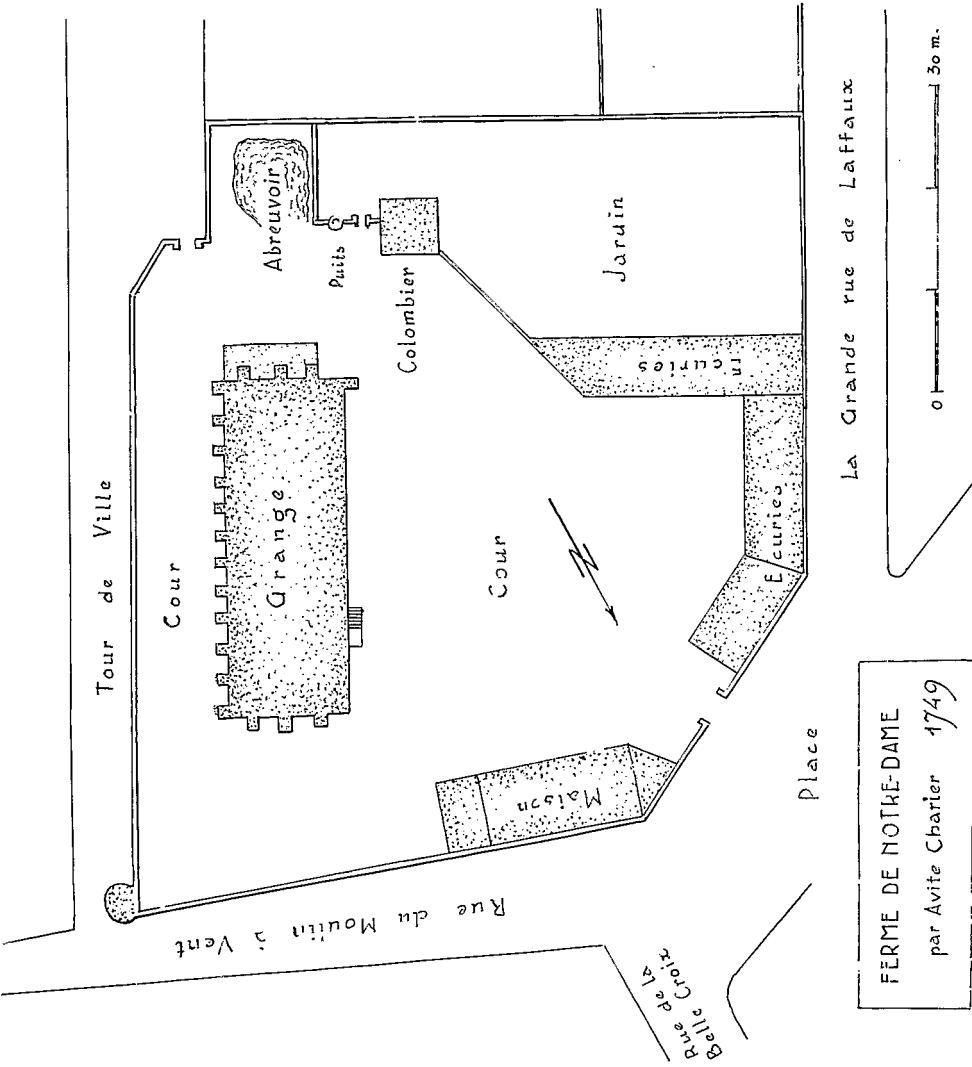
Une reconstruction sur place n'était pas possible à cause de carrières souterraines anciennes, désormais ébranlées; d'autre part le comte de Rémusat propriétaire, vendit le domaine. Celui-ci est allé s'ajouter à la ferme du Château.

Bernard ANCIEN

---

## SOURCES

- Archives de l'Aisne - H 1531 - Baux de la ferme Notre-Dame (1587 à 1768)  
Archives de l'Aisne - Q 837 - 839 - 859 - Biens nationaux Laffaux  
Archives de l'Aisne - Q 834 - Publication et adjudication ferme Notre-Dame  
A. Charier - Arpentage 1749 ferme de Notre-Dame  
A. Charier - 1739-41 et 49 des fermes de Laffaux.  
R. Doyen - Arpentage 1739 ferme de Notre-Dame et autres 1737-39 (col. de l'auteur)  
Minutier Laurendeau - Soissons - 1759-61 Baux de la fabrique de Laffaux  
B. Ancien - Dossier de généalogies de familles agraires locales (Ms)  
Aristide Marie - Gérard de Nerval (Libr. Hachette 1914 et réédition 1955)



FERME DE NOTRE-DAME  
par Avite Chartier 1749